14e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 51. 22 DÉCEMBRE 1892.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : **A. DENIS**, Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres. | RÉDACTEUR EN CHEF : **F. PERRIOT**, Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres.

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement est de 13 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *pour la France, l'Alsace-Lorraine, la Belgique et la Suisse, et de 15 fr. pour les autres pays; — de 8 fr. ou 10 fr. sans le Supplément, selon les pays.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

—

Q. — Vous nous avez dit un mot du rôle important que joua Goerres lors des *Troubles de Cologne (Ami* du 31 mars 1892). D'autre part, M. l'abbé Kannengieser, dans le livre dont vous avez rendu compte également *(Catholiques Allemands),* parle du « grand Goerres, » et annonce même qu'il en donnera une biographie au public français. Goerres est-il donc autre chose encore que l'auteur de la *Mystique* dont on nous a indiqué tout au plus le titre au séminaire ?

R. — Vous avez raison de soupçonner que Goerres est tout autre chose encore que l'auteur de la *Mystique chrétienne.* On considère trop souvent les grands hommes sous un point de vue unique, qui n'est pas toujours le plus complet; on s'habitue à juger d'eux par une seule de leurs œuvres, qui n'est pas toujours la plus considérable ni la meilleure. Si réelle que soit la valeur de la *Mystique chrétienne*, si durable qu'en doive être la portée et le renom, elle ne suffit pourtant point à rendre compte de l'influence exercée par Goerres sur ses contemporains ni de l'extraordinaire popularité qu'il a gardée en Allemagne parmi les savants catholiques. Goerres fut vraiment le restaurateur de la science catholique dans son pays. Historien, il fit rentrer en maîtresse l'idée chrétienne dans l'histoire, qui resta son domaine préféré; avec Boehmer, il fut l'un des fondateurs de la « germanistique; » avec Creuzer, il fraya les voies à la mythologie comparée et à la philosophie des religions. Artiste, il ramena le culte de l'art gothique et donna le signal du mouvement qui devait aboutir à l'achèvement de la cathédrale de Cologne. Littérateur, il aida de sa puissante impulsion la « romantique » naissante, dont le rôle fut si sérieux lors du mouvement de conversion qui se dessina un instant, dans le premier tiers de ce siècle, au sein du protestantisme allemand : Goerres lui-même est un converti, non du protestantisme, mais bien du jacobinisme et du fanatisme révolutionnaire. Polémiste, il mérita d'être appelé par Napoléon, en 1814, la « cinquième grande puissance » conjurée contre lui; Napoléon tombé, il ne cessa d'être en butte aux persécutions des gouvernements allemands, dont il flétrissait et réprouvait hautement la politique d'expédients et l'absence de sens moral; enfin, quand éclata l'affaire de Cologne en 1837, le vieux Goerres parut le premier sur la brèche, organisa l'indignation publique, souleva l'Allemagne catholique contre la tyrannie prussienne : ce qui lui valut de Grégoire XVI le glorieux surnom de « nouvel Athanase. » Goerres fut, on peut le dire, dans toutes les directions de la pensée et de l'activité humaines, un grand semeur d'idées, qui toutes furent fécondes.

§ I. *Sa jeunesse (1776-1793)*

Joseph Goerres naquit à Coblenz le 25 janvier 1776, d'un honnête marchand de bois et d'une mère italienne. Il y aurait là beau thème à conclusions hâtives ou à rapprochements ingénieux pour les partisans de la théorie des milieux, pour ceux qui prétendent ramener le développement intellectuel et moral de l'homme aux influences de l'air ambiant. Coblenz, au confluent du Rhin et de la Moselle, « du fils des Alpes et de la Vierge de Lorraine, » Coblenz avec ses vieux édifices et ses vieilles églises, avec ses vieux monastères surgissant gracieusement des îles, avec ses tours en ruines et ses donjons croulants, avec ses caravanes de pèlerins qui descendaient le fleuve, portant leur or et leurs prières aux tombeaux des rois mages, de Charlemagne, de sainte Hildegarde, Coblenz, c'était alors et c'est encore toute la poésie du Rhin, un adorable gazouillement de légendes et de fabliaux, une vision idéale de ce qu'avait été le saint Empire romain, une évocation de ce moyen âge qui avait fait du Rhin la « rue aux prêtres. » Là, pas un détail du paysage qui ne soit une grâce, pas une pierre des édifices qui ne soit un souvenir, pas une ruine

d'où ne fleurisse une légende. Et quand on songe à ce que furent les œuvres durables de Goerres, celles de son âge mûr et de sa vieillesse, tout imprégnées de poésie, inspirées du plus pur souffle de christianisme et de la plus ardente passion pour le moyen âge, ne se dit-on pas, en face du pays de Coblenz, que, même à défaut des documents historiques certains, l'on pourrait aisément restituer le tableau de son enfance, de ses premières impressions, des rêves dont se berça son adolescence ?

La restitution serait fausse. Si Goerres se sentit pénétré de la poésie du Rhin, ce ne fut que beaucoup plus tard : il ne semble pas que, dans sa première jeunesse, il en ait été même touché. Ses premiers regards s'ouvrirent à d'autres impressions. Ce siècle n'était pas poétique, et le moyen âge n'y avait pas gardé d'adorateurs. Le Saint-Empire romain, bien déchu de sa *sainteté* originelle et de ses splendeurs éteintes, n'était plus qu'une ombre de lui-même. Ces évêchés princiers des bords du Rhin n'avaient plus rien d'ecclésiastique, sauf l'habit ; l'administration y était aux mains de la franc-maçonnerie, qui recruta alors des adeptes jusque parmi les têtes mitrées [1]. Dans le diocèse de Trèves en particulier, auquel appartenait Coblenz, l'archevêque Clément-Wenceslas, de la maison royale de Saxe et de Pologne, personnellement honnête homme, était d'une faiblesse et d'une ignorance extrêmes. Tout était remis aux mains de ses conseillers, qui n'avaient ni religion ni sens moral. On sait les exploits de son condjuteur Hontheim (Febronius), de son chancelier De la Roche, de son official Beck. Le prélat obéissait en aveugle, sans suite ni consistance. C'est ainsi que, comme archevêque de Trèves, il signa et maintint la Punctation d'Ems (1786), tandis qu'au même moment il la réprouvait et la faisait réprouver dans son autre diocèse d'Augsbourg, où il se laissait guider par l'ex-jésuite Beck (homonyme seulement de l'official de Trèves).

Avec de pareils hommes au sommet de la hiérarchie, le sentiment religieux disparaissait rapidement, au moins des villes et des classes éclairées. Les brochures se multipliaient contre le cléricalisme, contre le monachisme, contre le papisme, parties souvent de plumes ecclésiastiques. Ce fut dans cette atmosphère que grandit Goerres. D'une grande précocité et d'une incroyable vivacité d'esprit, il était au courant de tout. Il n'avait pas encore douze ans, qu'il donnait ses premiers coups de plume contre les désordres de l'Eglise. Il était mûr pour les idées révolutionnaires.

Au spectacle que son propre pays offrait à ses yeux, vint bientôt s'en ajouter un autre qui ne contribua pas moins à le détacher de toutes les traditions du passé. La Révolution française avait éclaté. Notre noblesse prit vite la route de l'émigration, et fixa son quartier général à Coblenz, sous la protection de l'archevêque de Trèves, qui était oncle de Louis XVI. Là, les émigrés recommencèrent la vie d'impiété et de débauches éhontées à laquelle ils s'étaient habitués et que d'autres, restés en France, devaient continuer dans les prisons de la Terreur et jusque dans les bras de la mort [1]. Cela dépassait infiniment les scandales ecclésiastiques ; les populations rhénanes furent indignées, et l'un des résultats les plus appréciables de l'émigration fut de préparer, dans ce pays, les esprits à la conquête révolutionnaire, dont les folies, après tout, répugnaient moins. Goerres notamment, qui achevait ses études au gymnase de Coblenz, en 1793, vouait un profond mépris et une colère sauvage au principe monarchique et à toutes les traditions de l'ancien régime.

§ 2. *Son entrée dans la vie politique, et ses ardeurs révolutionnaires (1793-1800)*

Du reste, l'Allemagne tout entière s'était prise d'un enthousiasme indescriptible à l'aurore de la Révolution. Des villes aux campagnes, des plus grands esprits aux âmes les plus simples, des poètes et des historiens aux philosophes et aux jurisconsultes, de la jeunesse à la vieillesse, la même passion de liberté, le même courant de feu circulait. Tous les regards étaient fixés sur la France, que l'on saluait du nom de nouvelle Terre promise ; Paris était la nouvelle Jérusalem ; le Rhin, le nouveau Jourdain (cf. Schiller, *Education esthétique de l'homme*, 2e lettre). Klopstock, qui n'avait jamais caché son peu de goût

[1] Par exemple, un des plus brillants esprits de ce temps, Charles de Dalberg, coadjuteur (1788) et plus tard titulaire de Mayence. A Mayence, qui grâce à ses antiques privilèges était le premier siège d'Allemagne et dont les immenses possessions s'étendaient jusqu'au fond de l'Empire, le voltairianisme, l'*Aufklærung*, comme on disait, battait son plein sous le gouvernement et avec la complicité du dernier archevêque-prince-électeur, Ch. Joseph d'Erthal. La substitution d'un vague déisme au christianisme y était à peu près un fait accompli ; le buste de Voltaire avait pris la place du crucifix dans les palais des chanoines, les écrits d'Helvétius et des Illuminés y tenaient lieu de Bible. — Il y aurait d'intéressantes choses à dire sur la décadence et la ruine où était tombée la vie ecclésiastique dans ces contrées. Cela expliquerait le mot du cardinal Pacca, qui, tout en flétrissant les spoliations révolutionnaires, n'osait pas y voir un malheur pour l'Eglise. Cela nous aiderait peut-être aussi à juger avec un peu plus d'équité notre clergé français du XVIIIe siècle, que l'on a tant calomnié, et qui en somme a fait belle figure devant l'orage révolutionnaire. Pour apprécier, estimer, aimer son pays, il est bon, de temps en temps, de regarder un peu ce qui se passe à l'étranger. Aujourd'hui par exemple, une revue de la situation actuelle de l'Eglise dans les différents pays d'Europe servirait merveilleusement à rendre compte de la politique pontificale et des tendresses persistantes dont Léon XIII enveloppe notre France en dépit de tous ses errements.

[1] Plus l'histoire s'enrichit de publications, de documents contemporains, plus la lumière tombe triste et écœurante sur la conduite et l'attitude de l'émigration. Cf. la correspondance, publiée cette année, du marquis et de la marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles, 1790-1800. « Votre Coblenz est un enfer à habiter, » écrivait la marquise de Raigecourt. — En lire un intéressant compte-rendu dans l'*Univers* du 27 septembre 1892.

pour les idées françaises, lance son ode sur les Etats-Généraux, demande pardon au génie de la Gaule de l'avoir méconnu, appelle les Français ses frères, etc. Son disciple et ami, Fr. Léopold de Stolberg, à la fois poète et diplomate, n'est pas moins lyrique : « La liberté !... Le courtisan n'en connait pas même l'idée... Précipite-toi de ton trône, tyran ! Le torrent de la liberté se déverse sur l'Allemagne, et le bonheur fleurit sur ses bords, comme les fleurs près de la source dans la prairie. » — « Les trônes sont ébranlés et chancellent. Fuyez, tyrans ; vos trônes tremblent lorsque le droit et la liberté, vos ennemis, se lèvent, » écrivait un poète berlinois, Jenisch. Même accent chez des têtes plus froides, chez des historiens comme Jean de Müller : « Le 11 juillet est le plus beau jour qu'il y ait eu depuis la chute de la domination romaine sur le monde. Au prix de quelques châteaux de riches barons, au prix de la vie de quelques grands, coupables pour la plupart, la liberté est achetée à bon marché ; » — chez des juristes comme Klein ; — chez des âmes tendres comme Tieck ; — chez des philosophes comme Ficht, comme Kant lui-même qui, un beau jour, à la stupéfaction de tout Kœnigsberg, changeait l'itinéraire immuable de sa promenade quotidienne pour aller au-devant du courrier de France ! Il faut relire dans le chef-d'œuvre de Goethe *(Hermann et Dorothée,* ch. VI) les pages émues où le vieux juge traduit, en vers si simples, si exacts et si poétiques, les radieuses émotions de joie et d'espérance illimitée qui traversèrent alors l'âme allemande jusque dans les plus humbles hameaux.

Je ne sais plus qui a dit que la Révolution française avait été une explosion grandiose, fantastique, de tout ce que la nature humaine renferme d'aspirations généreuses et de mauvais instincts. L'Allemagne n'en prit d'abord que ces aspirations généreuses, qui en France avaient tout au plus passé comme l'éclair dans l'âme de quelques naïfs. Il n'en faut point faire un trop grand crime à nos voisins. L'Allemand ne brille pas par la finesse et la sagacité ; en politique il serait partisan du système des « *blocs.* » Dans la Révolution il ne vit que le bloc. Il est bon de rappeler aussi que depuis trente ou quarante ans l'Allemagne était étonnamment travaillée par les idées françaises ; qu'elle avait eu à souffrir d'abus tout autrement criants que ceux de notre ancien régime ; qu'elle sortait du règne de Joseph II, qui fut bien l'un des plus insupportables despotes de l'histoire ; que, dans le nord surtout, le paysan allemand était loin de partager la liberté et l'indépendance du paysan français d'alors, et, sous le bâton de tous ces principicules protestants, croupissait dans un état de servage dans nous avions perdu même l'idée.

Voilà comment Goerres encore adolescent se trouva entraîné dans le mouvement révolutionnaire. Il n'eut jamais l'habitude de faire les choses à demi : il y porta, dès le début, cette ardeur, cette fougue de prosélytisme qui le caractérisa toute sa vie. Nous le voyons, de 1793 à 1797, à 18 et 20 ans, parcourir les villes du Rhin, se faire applaudir dans les clubs, prêcher partout la liberté, l'égalité, la fraternité universelle. Contre le christianisme, nulle haine ; de l'Eglise il eût volontiers dit, comme du Saint-Empire romain, que c'était une institution surannée, destinée, comme le Saint-Empire, à disparaître sans bruit, à s'affaisser sans qu'il fût nécessaire d'y porter la cognée. Sa religion à lui, c'était le culte de la liberté. Dans nos braves de l'armée du Rhin, il saluait des libérateurs. Il fut, dans le pays, un des plus actifs propagateurs de l'idée républicaine. Sincère en cela, du reste, et désintéressé, comme il le demeura à travers toutes les luttes de sa vie. Il ignorait ce qui se passait à Paris, — comme l'ignoraient aussi nos soldats. Les nobles idées qui, entre les mains des démagogues parisiens, dit un historien contemporain, étaient devenues des prostituées sanguinaires, restaient des vierges pures dans son imagination.

Puis vinrent les désillusions. Au lieu de la république cisrhénane promise par les préliminaires de Leoben (1797), le Directoire divise le pays en quatre départements et le soumet à l'administration tyrannique, capricieuse, cupide, qui pesait sur le reste de la France. Goerres venait de fonder à Coblenz, pour la défense de la « bonne cause, » la « *Feuille Rouge,* » qui devait paraître une fois par décade. Sans aucun ménagement, il y dénonce l'injustice partout où il la voit. Le Directoire ordonne la suppression de la feuille : Goerres en change le nom, l'intitule « Rübezahl [1] » et poursuit sa double campagne, d'un côté contre l'ancien régime et ses derniers adhérents, de l'autre contre les tyranneaux du régime nouveau. Toujours même soif de liberté, même fièvre révolutionnaire. Le Directoire envoie un nouvel ordre de suppression. C'est alors que les exactions françaises devenant intolérables, Goerres est député à Paris avec trois de ses amis, pour « éclairer » le gouvernement sur le véritable état des choses et obtenir justice.

La députation arriva à Paris le 30 brumaire an VIII : le 18 avait eu lieu le coup d'Etat de Bonaparte. Goerres dut d'abord observer en silence et étudier le terrain. Le moment était particulièrement favorable. Un nouvel acte du drame révolutionnaire commençait ; la scène politique était vide, chacun cherchait à s'orienter du côté de l'astre qui se levait à l'horizon. Ce que Goerres vit de bassesses, de vilenies, d'intrigues courtisanesques, est inimaginable. Au lieu de cette terre promise de la liberté qu'il avait rêvée, c'était un monde qui se ruait à la servitude. « Ce ne sont point là mes hommes, écrivait-il à sa fiancée. Il n'y a que six jours que je suis ici, et j'en suis écœuré. » Il eut plusieurs audiences du premier consul, en qui il pressentit le despote : « Prenez

[1] Nom d'un type des vieilles légendes allemandes.

votre Suétone, écrivait-il à ses amis, le nouvel Auguste est prêt. » Finalement, Bonaparte lui répondit que les habitants des quatre départements annexés pouvaient compter absolument sur la justice du gouvernement français, qui ne perdrait jamais de vue leurs intérêts.

C'est sur cette vague promesse que la députation quitta Paris. Goerres rentrait dans son pays les mains vides, — le cœur vide aussi d'illusions. Il avait vu de près ces fameux héros de la Révolution, et il revenait complètement désappointé, désorienté. Il ne croyait plus à la France, à cette France idéale qu'il avait rêvée ; il n'avait jamais cru à l'Allemagne, où tout était décrépit, vermoulu ; il ne songeait point encore à tourner ses regards vers l'Eglise. Et cependant, dans la confusion qui régnait alors partout, dans le vide de principes où se débattait le monde, où s'abîmaient les antiques traditions de la société européenne, dans cet effondrement de toutes les espérances qui avaient salué l'aurore de la Révolution, où trouver une lumière, un appui, une force, sinon dans cette Eglise immortelle dont les philosophes avaient tant prédit la ruine, dont le Directoire avait cru tenir le dernier pape, dont la vitalité divine allait s'affirmer de nouveau par l'élection inattendue de Pie VII ? Justement à cette époque, un mouvement de conversion commençait à se produire en Allemagne ; et le premier converti de ce siècle, l'un des plus nobles esprits qui fut jamais, l'un des plus grands noms de l'Allemagne politique et littéraire, Fr. Léopold de Stolberg, prononçait (1800) une abjuration dont le retentissement fut énorme. Pour Goerres, le moment n'était pas encore arrivé, la grâce devait faire en lui son œuvre plus lentement. Il garda, intact et plus vivace que jamais, le culte de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ; et il ne voulut pas encore se souvenir que c'est Jésus-Christ qui le premier fit luire ces grandes idées sur le monde, et qui seul sait les réaliser dans la justice et la paix.

Pour le moment, il se retira de la vie publique ; et, remerciant Dieu d'avoir au moins sauvé de la tempête l'amour de la science et des arts, il se consacra à l'étude et à l'enseignement.

§ 3. *Sa retraite, et sa vie d'étude sous la domination napoléonienne (1800-1814)*

Il resta à Coblenz et professa quelques années à l'Ecole secondaire de sa ville natale. De ses premières études, hâtives et incomplètes, il avait gardé le goût des sciences naturelles : c'est dans ce sens qu'il égara d'abord ses recherches et ses travaux (traduction des *Tableaux synoptiques de chimie* de Fourcroy, 1801 ; — *Aphorismes sur l'organonomie*, 1803 ; — *Organologie*, 1805, etc.). Il n'avait point encore trouvé sa voie. En 1806 on lui offre une chaire à l'Université d'Heidelberg. Heidelberg était alors une pépinière de romantiques. Goerres accepta, et y séjourna deux années (1806-1808), qui comptent parmi les plus fécondes de sa vie.

La Romantique allemande était née d'un vif besoin de réaction contre le rationalisme étroit et le sec classicisme de l'âge précédent. Les jeunes romantiques, poètes, historiens ou philosophes, voulaient avant tout s'élargir l'esprit et se réchauffer le cœur, pénétrer dans l'âme de tous les peuples, entrer dans le sens de toute poésie originale. C'est ainsi qu'ils font le tour des littératures, se prennent d'enthousiasme pour le Dante, pour les Romanceros espagnols, pour Calderon, pour Shakespeare, pour la poésie provençale, pour celle de l'Orient, de la Perse, de l'Inde et, chemin faisant, découvrent le moyen-âge allemand. Louis Tieck, le fondateur même de l'école (né à Berlin en 1773), vient par hasard à Nüremberg, et tombe aussitôt sous le charme : tout parle à son imagination dans cette ville d'une antiquité si fraîche et si harmonieuse, et où l'Allemagne d'il y a quatre siècles nous apparaît encore non pas conservée, mais vivante. En 1803 il publie ses *Chants d'amour de l'époque souabe*, qui sont une révélation, et bientôt l'Allemagne va ressentir pour ce passé lointain autant de fervente piété que vingt ans auparavant elle témoignait d'indifférence.

Par là nous apparaît tout de suite l'importance du mouvement romantique dans l'histoire de la pensée et de la politique allemandes. Le moyen-âge, c'est l'Allemagne forte, unie, suzeraine du monde chrétien : et n'est-ce pas du regret de ce passé disparu qu'a été travaillée l'imagination allemande tout le long de ce siècle ? n'est-ce pas parce qu'elle a pu se vanter de donner à ces aspirations une satisfaction durable, que la Prusse a si promptement imposé son joug au reste de l'Allemagne ? Le moyen-âge, c'est encore le Rhin allemand, avec ses évêques princes de l'Empire, à Cologne, à Trèves, à Mayence, avec ses burgraves, avec sa nécropole impériale de Spire, avec Worms la ville des Nibelungen et des diètes, etc. ; et pourquoi l'Allemagne, qui au siècle dernier nous avait vus avec assez d'indifférence établis à Strasbourg, n'a-t-elle cessé, de 1813 à 1870, de réclamer l'Alsace, de chanter son Rhin allemand, « fleuve et non frontière d'Allemagne [1] ? »

Par là, de plus, on se figure l'influence de la Romantique allemande dans le sens catholique. Car, le moyen-âge, c'était encore le catholicisme et le triomphe de l'idée catholique dans la société européenne. Aussi vit-on les jeunes romantiques se prendre d'enthousiasme pour les institutions du moyen-âge catholique, pour les beautés du culte et de la piété catholiques. Nouveau Minnesinger, Novalis (né en 1772) célébrait la vierge Marie en des cantiques pleins d'effusion ; Tieck,

[1] A ce propos, disons que la façon dont les Allemands, même les catholiques, entendent en général l'histoire, prêterait matière à des observations piquantes, qui pourront trouver leur place ici un autre jour.

Fouqué, parfument leurs poésies de réminiscences mystiques ; et si le protestantisme allemand n'était pas si opiniâtrément réfractaire à toute conception d'une Eglise visible (voir *Ami du clergé* du 28 avril 1892, p. 258), nul doute qu'il ne fût sorti de là un mouvement de conversion tout autrement puissant que celui qui commença à se dessiner. Quelques-uns du moins, comme Frédéric Schlegel, Müller, Werner, etc., rentrèrent dans le sein de l'Eglise ; pour d'autres, comme Goerres et Brentano, le romantisme posa le principe du retour aux croyances de leur jeunesse ; et enfin, il marqua de son empreinte très caractérisée le relèvement de la science catholique dans l'Allemagne contemporaine.

C'est donc à Heidelberg, dans une atmosphère toute romantique, vivant dans la plus intime amitié avec Arnim et Brentano, deux des plus fervents adeptes de la Romantique, c'est là que Goerres commence ses recherches sur le moyen-âge. De retour à Coblenz (1808), il les poursuit jusqu'en 1814. En même temps, en bon romantique qu'il était, il s'enfonçait dans l'étude des anciennes mythologies, apprenait le persan, etc. Il refusait toutes les chaires qu'on lui offrait, à Landshut, à Berlin, à Liège, à Stuttgart, à Iéna. Il abominait « le monde querelleur des professeurs » et voulait être tout entier à ses travaux. Les principaux fruits en furent, outre des brochures et articles de revues, d'abord son grand ouvrage sur *Les livres populaires allemands* [1], exhumation des légendes du moyen-âge ; — ensuite son *Histoire des mythologies asiatiques* [2], en deux volumes, dédiée au célèbre Creuzer, qui s'en inspira dans sa *Symbolique ;* — puis son *Lohengrin* [3], avec une précieuse introduction sur la parenté des légendes allemandes et des légendes gaéliques. Ajoutez une énorme correspondance avec Arnim, Brentano, Jean-Paul, Zimmer, Fr. Perthes, surtout avec les frères Grimm, dont les lettres sont pour nous la meilleure histoire de la germanistique naissante.

§ 4. *Rentrée dans la vie publique, en faveur de la délivrance d'abord, ensuite de la renaissance de l'Allemagne (1814-1824)*

Les évènements de 1813 et le soulèvement de l'Allemagne contre Napoléon le rejetèrent dans la vie publique. Le 23 janvier 1814, il publiait le premier numéro du *Mercure Rhénan (Der Rheinische Merkur)*, que Napoléon appela la cinquième grande puissance, et qui, de fait, prêta une voix, la plus forte qu'on eût entendue jamais, aux colères nationales. Presque tout y était de la main de Goerres ; pour le reste il avait la collaboration des hommes les plus en vue, Arnim, Brentano, les frères Grimm, Schulze, etc. Les ministres prussiens, Stein, Scharnhorst, Blücher, Gneisenau, le favorisaient de communications officielles. Le *Mercure* était presque le journal officiel des alliés ; presque tous les numéros en furent traduits immédiatement en anglais. Nulle part ailleurs que dans la collection du *Mercure*, on ne trouverait une expression aussi claire, aussi complète du sentiment public européen.

Napoléon tombé, il fallait reconstruire l'Europe, et l'Allemagne en particulier, sur de nouvelles bases. Metternich et les alliés ne virent rien de mieux que de rétablir l'ancien absolutisme ; de libertés publiques, pas un mot. L'acte fédéral disait simplement : « Des Parlements *seront établis* dans chacun des Etats allemands. » Ce n'était point là ce qu'espéraient les peuples ; ce n'était point ce qu'on leur avait promis quand il s'agissait d'enflammer leur patriotisme. Ficht l'avait prévu : « Lorsque le prince, subjugué par Napoléon, lance son *Appel à son peuple,* cela veut-il dire : Soulevez-vous pour être mes esclaves à moi et non pas ceux de l'étranger ?... Il ne faut pas que le sang allemand coule pour rétablir les privilèges. » Dès juin 1814, Goerres menace : « Il ne faut pas croire que l'on s'en tirera avec des traités à l'ordinaire et avec des mots ; les peuples ont donné pour de bon, et veulent pour de bon recevoir leur récompense. » Vaines récriminations ; les cabinets furent sourds à tout. Le 10 janvier 1816, le *Mercure* fut supprimé. Il l'eût été plus tôt, sans le retour de l'île d'Elbe. Il avait été apprécié tant qu'on l'avait jugé utile contre Napoléon : Napoléon écarté, sa franchise parut importune. Dès l'été de 1814, il avait été interdit en Bavière, peu après en Würtemberg, puis en Bade.

La Prusse essaya ensuite de ressusciter le *Mercure,* et de s'en servir pour hâter la *prussianisation* de la province du Rhin. Goerres ne s'y prêta pas, et déclara que « le *Mercure,* après avoir été en tout honneur une feuille allemande, ne descendrait pas au rang de feuille prussienne avec privilège du roi. » On lui offrit une chaire à l'Université de Berlin : il répondit que, si on le jugeait capable d'enseigner à Berlin, il devait l'être aussi d'enseigner dans son propre pays, c'est-à-dire à l'Université de Bonn.

Il était toujours le même, indépendant et fier, voulant la liberté et la justice pour tous. Pour qui veut se rendre compte de l'état social de l'Allemagne à cette époque, de l'aveuglement des cabinets, de leur mépris des libertés publiques, de la puissance des revendications populaires, de l'instabilité à laquelle l'Allemagne était désormais condamnée, il n'est rien de tel que la série de brochures qu'il publia dans ces années et qui pour la plupart ont été réunies ensuite dans la collection de ses écrits politiques : *Future constitution de l'Allemagne,* 1816 ; — *Adresse de la ville de Coblenz,* 1818 ; — *L'Allemagne et la Révo-*

[1] *Die teutschen Volksbücher,* Heidelberg, 1807.
[2] *Mythengeschichte der asiatischen Welt,* Heidelberg, 1810.
[3] *Lohengrin, ein alt deutsches Gedicht,* Heidelberg, 1813.

lution, 1819; — *L'Europe et la Révolution*, 1821; — *La sainte alliance et les peuples au congrès de Vérone*, 1822; etc.

Après la publication de *L'Allemagne et la Révolution* (1819), le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, avait immédiatement donné ordre d'arrêter l'auteur et de l'interner dans la forteresse de Spandau, comme on eût fait pour un simple archevêque. Goerres, averti à temps, se réfugia à Francfort-sur-le-Mein, ville libre; et de là, traqué encore par le gouvernement prussien, il parvint à mettre le pied sur le sol français, à Strasbourg. Il ne voulait se soumettre qu'à un jugement régulier. Il resta à Strasbourg huit ans (1819-1827).

C'est là que la grâce de Dieu l'attendait. Revenu depuis longtemps de ses illusions de jeunesse, préparé au retour par ses travaux sur le moyen-âge, qui avaient fait briller à ses yeux l'action salutaire de l'Eglise, convaincu de la vérité de la Bible par ses études de mythologie comparée, rappelé à la foi par toutes les aspirations de son intelligence et de son cœur, il entra, à Strasbourg, en relations avec des catholiques distingués, notamment avec le P. Liebermann; une mission populaire acheva l'œuvre de la conversion, et Goerres redevint, pour toujours, catholique pratiquant. Il y avait des années déjà qu'il était, dans la réalité, catholique militant.

§ 5. *Dernière période : Goerres champion du catholicisme et fondateur de la science catholique en Allemagne (1824-1848)*

Il resterait à retracer la période la plus belle et la plus féconde de la vie de Goerres. Donnons seulement les lignes principales d'un tableau qui voudrait être si vaste. Goerres, une fois converti, quitte, sur le conseil de ses amis, et non sans regret, ses études mythologiques pour se consacrer exclusivement à la défense religieuse. Avec Raess et Weis (devenus plus tard évêques, l'un de Strasbourg, l'autre de Spire), il fonde le *Katholik* de Mayence, qui, grâce à sa collaboration assidue, tint longtemps la tête des Revues catholiques en Allemagne. Quelques-uns des articles qu'il y publie (*Saint François d'Assise troubadour*, 1826; *Emmanuel Svedenborg*, 1827) laissent déjà pressentir le futur auteur de la *Mystique*.

Sur la proposition de Mgr Sailer, évêque de Ratisbonne, le roi de Bavière Louis Ier lui offre la chaire d'histoire à l'Université de Munich (1827). Il accepte. Il avait adressé au jeune roi, lors de son avènement (1825), une apostrophe célèbre, qu'il plaçait sur les lèvres du vieil électeur Maximilien Ier : « Que la Bavière redevienne ce qu'elle était jadis : le bouclier de l'Eglise... Ce n'est pas seulement le citoyen qui doit être chrétien, mais l'Etat... Le Dieu du ciel et de la terre doit-il descendre au rang de Dieu du foyer (*Hausgott*) ? les affaires publiques doivent-elles être soustraites à son service ? Que sa loi règne au milieu de ton peuple; et toi, ne sois que le premier de ses serviteurs. »

Accueilli à Munich avec un enthousiasme inouï par la population catholique et par le monde des étudiants, malgré l'opposition et les récriminations de la plupart de ses collègues de l'Université, Goerres y passa le reste de sa vie, toujours actif, entreprenant comme aux jours de sa jeunesse. C'est de là qu'au premier bruit de l'attentat de Cologne (20 novembre 1837), il lança son *Athanasius* (voir *Ami* du 31 mars 1892). C'est là qu'il écrivit sa *Mystique chrétienne* (1836-1844), « bouclier du spiritualisme chrétien contre l'invasion du matérialisme et le règne universel de la chair. » C'est là qu'il travailla surtout, de la parole et de la plume, à ramener dans l'histoire le sens chrétien que l'on est si porté, et en Allemagne plus peut-être que partout ailleurs, à y méconnaître. C'est là enfin qu'il groupa autour de lui, et forma cette pléiade introuvable de jeunes talents qui plus tard devaient couvrir de gloire et, hélas ! gonfler aussi d'un funeste orgueil la science allemande : Phillips, Jarcke, Ringseis, Lasaulx, Mœhler, Dœllinger, Windischmann, Haneberg, Moy, Hœfler, Reithmayr, Klee, Hofstœtter, Sepp, etc.

L'oppression des catholiques en Suisse (guerre du Sonderbund) et les scandales du roi avec la Lola à Munich (1847) vinrent attrister profondément ses dernières années. Il s'endormit dans le Seigneur le 29 janvier 1848. On venait de lui lire une page de saint Paul : *Fratres mei dilecti, stabiles estote et immobiles, abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino* (I Cor., xv, 42-58).

(Sur Goerres, lire surtout la monographie de Galland (Fribourg, Herder, in-8 écu de VIII-704 p. à 8 fr.) : on y trouvera notamment de larges extraits des écrits politiques du grand polémiste. Il y a aussi de fort bonnes pages sur sa manière de comprendre et d'expliquer l'histoire. — Si l'on veut pénétrer davantage dans l'intimité de cette belle âme, de ce cœur franc et chaud, et en même temps s'éclairer sur les débuts, sur le printemps de la renaissance catholique en Allemagne, lire la correspondance, surtout *Freundesbriefe* (2 in-8, Münich, Literarisch-artistische Anstalt) : environ quatre-vingts noms figurent dans la liste des correspondants, et tous des plus illustres.)

Q. — L'avis de l'*Ami*, s'il vous plait, sur le nouvel ouvrage de M. Méric : *Le livre des espérances* ? (Paris, Lecoffre, in-12 relié à 2 fr. 50.)

R. — M. Méric avait annoncé ce nouvel ouvrage au commencement de cette année, en même temps qu'il publiait son *Clergé et les temps nouveaux*, dont l'*Ami* a rendu compte (n. 16, 21 avril 1892). C'est que, si les deux volumes, à première vue, semblent bien différents de forme et de ton, au fond pourtant ils sont inspirés de la même pensée

et vont au même but. M. Méric est l'un de ceux qui ont le plus fait, ces dernières années, pour nous préparer à entrer dans la voie que nous ouvre Léon XIII. Déjà, dans son *Clergé sous l'ancien régime* (1890), il signalait, entre autres choses, et faisait ressortir les multiples servitudes de l'Eglise de France sous la monarchie très chrétienne, et portait ainsi la lumière avec l'étonnement dans mainte âme naïve et jusque-là bercée d'illusions. — Puis, dans le *Clergé et les temps nouveaux*, il nous disait, non sans éloquence, les multiples avantages que l'Eglise infailliblement devait tirer de la persécution, et le vaste champ où peut encore se déployer son apostolat et se manifester la vertu qui est en elle. — Aujourd'hui, c'est bien du même esprit qu'est animé le *Livre des espérances*. Espérer, c'est-à-dire, ne pas s'attarder dans la stérile mélancolie des regrets superflus, ne pas s'immobiliser devant des tombes qui ne se rouvriront pas, mais regarder nettement en avant et commander à l'avenir qui sera nôtre si nous prenons résolument la tête des nouvelles générations. M. Méric a cette fois écrit son livre sous la forme de réflexions pieuses, on pourrait dire de méditations. En tête de chaque chapitre (il y en a cinquante-un), quelques versets de l'Evangile ou des Apôtres ; et à la suite, des considérations toujours élevées et pratiques, saines et fortifiantes, écrites dans une belle langue. Qu'un homme d'action lise ces considérations, il sera frappé de leur caractère pratique et de leur à-propos dans les difficiles circonstances que nous traversons. Présentez-les, au contraire, à l'âme la plus retirée du monde, la plus éprise de silence et de solitude, et dites si elle aura souvent trouvé nourriture qui satisfasse plus pleinement son cœur, qui exprime plus purement le suc de l'Evangile. Ce livre s'adresse à tout le monde. Nous doutons qu'il en ait paru, dans ces derniers temps, un plus réconfortant, un qui soit mieux fait pour relever nos âmes de l'abattement et du découragement. Ajoutez le charme d'une belle impression et d'une reliure élégante.

« Si la vie nous paraît triste et si la mort nous épouvante, c'est que nos cœurs ne s'ouvrent pas à l'espérance, c'est que nous sommes dominés et resserrés par la crainte. Nous étouffons, quand nous devrions, au contraire, dilater nos cœurs dans la confiance, l'abandon filial, et l'amour... Ne souffrez pas en vain, ne versez pas des larmes inutiles ; mais souffrez et pleurez avec Celui qui est mort pour le salut du monde... Il est plus sage et plus beau de s'habituer à souffrir avec courage, en esprit de sacrifice, avec l'espérance du ciel, que d'entretenir dans son âme l'horreur de la souffrance et l'amour violent de la jouissance... Nous pouvons dire avec saint Paul, en regardant au loin devant nous les étapes de notre voyage, que nous rencontrerons la souffrance, l'épreuve, et peut-être des fers. A l'exemple de Paul, ne perdons pas le temps à verser des larmes... La vie passe, l'éternité approche. Heureux ceux qui accomplissent sans murmure et sans hésitation la volonté de Dieu ! C'est la souffrance qui fait le prix et la dignité de la vie. Les grandes âmes chrétiennes naissent et se multiplient dans le sang... Courage, ô mon âme ! ne regardons pas les choses visibles... ; regardons les choses, les réalités divines qui se manifestent à nous par la foi, dans le recueillement, la méditation et la prière... Le spectacle de la douleur, de l'iniquité triomphante, de la défaite des justes, nous scandalise et provoque nos murmures : nous ne voyons que ce qui frappe nos sens » *(passim*, pp. 68, 74, 85, 93, 113, 142, 168, 316, etc.).

LES VIES DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

III

C. — La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ

par l'abbé C. Fouard

L'ouvrage de M. Le Camus n'a point fait oublier ni éclipsé celui qu'avait auparavant publié M. Fouard, son ancien condisciple aux leçons de M. Le Hir. Cette Vie de Notre-Seigneur se recommande en effet par des qualités maîtresses. Elle unit dans un seul récit, parfaitement fondues, les données de la science et celles du texte sacré. Les discussions scientifiques sont éliminées de la narration et jetées au bas des pages ; les amateurs de science les ont sous les yeux, et le lecteur n'est pas obligé de les subir. Toutes les gloses ont pour but de rendre plus clair chaque détail de l'évangile ; à ne prendre que les choses, ce serait un commentaire littéral, mais elles sont si bien enchâssées, elles continuent ou préparent si naturellement la pensée et l'expression des évangélistes que l'on passe sans s'en apercevoir de l'auteur sacré à l'historien et que le récit conserve toujours son mouvement. La forme, d'ailleurs, est exquise. Vive, alerte, coupée, précise, toujours noble, sobre de détails, ne traitant rien d'inutile ou d'embarrassant, vivante et communicative, elle saisit le lecteur, elle l'emporte en le charmant. Ainsi, quel que soit le mérite des autres Vies de Notre-Seigneur, celle-ci conservera toujours son rang, un des premiers parmi les meilleures.

Ce n'est pas qu'elle renferme tout. On n'y rencontre pas les applications spirituelles du texte, les pensées profondes que nous avons signalées dans la Vie de Notre-Seigneur, par Louis Veuillot, ni les développements de M. Le Camus. Il s'est imposé la tâche de présenter exclusivement le côté historique et littéral de la Vie de Notre-Seigneur. Il ne s'est laissé détourner du but par aucune des considérations qui se présentent à l'esprit.

Il s'est attaché à l'ordre chronologique. Il divise par années le ministère public de Notre-Seigneur. Au lieu de chercher à grouper les évènements en les rattachant l'un à l'autre par quelque idée générale, il aime au contraire à les détacher et à les présenter sans autre lien que celui du temps et de l'enchaînement naturel des circonstances. Cette manière est en rapport avec le but général qu'il s'est proposé, et elle écarte le danger de fausser l'histoire du Sauveur par des accommodations forcées.

Dans l'*Avant-propos* de sa seconde édition, l'auteur nous explique sa pensée en ces termes : « Nous ne souhaitions, en publiant cette Vie du Sauveur, que donner à la lecture de l'évangile plus d'attrait et de clarté. De favorables témoignages nous apportent l'assurance que ce dessein a été goûté du public. On nous a su gré de présenter les actes du Maître sous cette forme concise qui est le propre de l'histoire, et au lieu d'embarrasser le récit par de longues explications, de laisser le lecteur méditer librement la parole de vie. » Nous sommes de l'avis de ceux qui pensent que le but est parfaitement atteint.

La *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par M. Fouard, convient à tous les lecteurs : elle sera surtout utile à ceux qui désirent connaître au vif et par ordre ce qu'a fait et ce qu'a enseigné le divin Sauveur. Aux prêtres, pour leurs homélies, elle présente les faits dans tous leurs détails et dans leur vérité historique, base nécessaire de tous les développements que le prédicateur doit y rattacher. A tous les lecteurs, les actions et les discours du Maître parlant d'eux-mêmes, elle « fait mieux connaître et aimer le Sauveur, » réalisant ainsi les désirs de l'auteur et satisfaisant largement ceux des lecteurs.

D. — Jésus-Christ

par Mgr Bougaud

I. Il est intéressant de rapprocher du travail de M. Fouard, celui de Mgr Bougaud, *Jésus-Christ*, qui forme le deuxième volume de son ouvrage apologétique : *Le Christianisme et les temps présents*. Si on laisse, de Mgr Bougaud, la première partie : « Les sources de la Vie de Jésus-Christ, » où il démontre l'authenticité des évangiles, et la troisième partie : « Les conclusions logiques de la Vie de Jésus-Christ, » il reste « Le récit de la Vie de Jésus-Christ, » dont l'objet est le même que celui du récit de M. Fouard. L'un et l'autre sont écrits de main de maître, mais avec des différences qui se remarquent dans tout l'ensemble et dans la plus grande partie des détails. M. Fouard raconte en historien ; Mgr Bougaud fait valoir en orateur. M. Fouard, tout entier à son texte et à son sujet, n'a d'autre pensée que de faire comprendre l'un et de faire goûter l'autre ; Mgr Bougaud est sans cesse occupé de prouver quelque chose. Le premier ne cherche que l'éloquence des choses ; le second se laisse aller à celle de la phrase, où il excelle : je ne m'arrête pas à quelques imperfections de détail. Le premier fait parler l'évangile ; le second y ajoute sa propre voix et ses propres idées ; on y voit percer des préoccupations dont je ne veux rien dire pour n'être pas tenté d'en médire. Auquel des deux donnons-nous la préférence ? Nous inclinons fort en faveur de M. Fouard ; mais nous n'osons trop afficher nos sympathies, craignant qu'on ne nous accuse, ou de manquer de respect à un évêque, en lui préférant un prêtre, quoique Mgr Bougaud ait composé son ouvrage quand il n'était point encore évêque, ou de nous trop souvenir que Mgr Bougaud appartenait à une école où l'on parlait de certain sujet trop souvent, trop chaudement et trop inexactement.

II. Nous nous reprocherions de passer sous silence la belle démonstration que fait Mgr Bougaud de l'authenticité des évangiles et l'étude intéressante qu'il consacre à chacun d'eux. C'est la partie la mieux réussie du volume. Les preuves y sont présentées avec une clarté qui produit la conviction, avec une éloquence qui ne déplaît pas dans ce genre de discussion. On y voit avec plaisir que les textes sacrés que nous avons entre les mains, remontent par une série non interrompue de témoignages et d'emprunts jusqu'au temps où ils ont été composés. C'est la démonstration purement rationnelle et historique de ce que l'Eglise nous oblige à croire, en nous livrant ces documents comme l'œuvre des apôtres et comme la parole même de Dieu. Mgr Bougaud ne se sert pas de l'autorité de l'Eglise pour établir sa thèse : il entre dans son plan général de demander des preuves à la raison et aux autorités humaines, de préférence aux autorités divines et aux données surnaturelles. Pourtant, à ne considérer l'Eglise que comme une institution humaine, sa constitution même offre, pour les textes sacrés, des garanties de premier ordre et peut fournir des arguments de première valeur. Et tout en s'en tenant strictement aux preuves que Mgr Bougaud apporte, ne seraient-elles pas encore plus fortes s'il faisait remarquer que les écrits dont les extraits établissent l'authenticité des évangiles ne sont pas seulement émanés d'auteurs de tel ou tel âge reculé, mais qu'ils ont encore été acceptés tacitement ou d'une manière expresse par une société contemporaine de leurs travaux, antérieure à eux, antérieure même aux évangiles, et dont la constitution étudiée même au point de vue purement rationnel ne permettait pas d'introduire dans son sein, comme base même de son existence, comme règle de sa croyance et de ses mœurs, des ouvrages apocryphes ?

III. Nous serions incomplets sur le fond même de l'étude de Mgr Bougaud si nous ne disions un mot de sa troisième partie dans laquelle il expose « les conclusions logiques de la Vie de Jésus-Christ. » Pour en comprendre la nature et la portée, il ne sera pas inutile de faire à grands traits

le croquis des preuves de la divinité de Notre-Seigneur.

Une première catégorie de preuves de la divinité de Notre-Seigneur, ce sont celles qui sont tirées des rapports qui existent entre l'Ancien et le Nouveau Testament et spécialement de l'accomplissement en Notre-Seigneur de toutes les prophéties annonçant le Messie.

Une autre catégorie de preuves, ce sont celles qui se tirent de la Vie même de Notre-Seigneur : ses miracles et ses prophéties, son enseignement sublime, les vertus surhumaines dont il donne l'exemple, la grandeur de son caractère, la pénétration de son intelligence, l'incompréhensible bonté de son cœur.

Pour que toutes ces preuves soient concluantes et établissent C. Q. F. D., savoir la divinité de Notre-Seigneur, il faut que cette divinité soit préalablement affirmée et que chacune d'elles vienne en confirmation de cette assertion. Autrement on pourra conclure, de ses miracles, que Notre-Seigneur est un envoyé de Dieu ; de la sublimité de ses enseignements qu'il est un grand Docteur, supérieur aux autres philosophes ; de ses vertus surhumaines, qu'il a dans la grandeur morale le même rang que dans la perfection de la doctrine ; de ses qualités naturelles de caractère, d'intelligence, de bonté, qu'il est un homme parfait, la perfection des hommes. Qu'il soit Dieu, c'est ce qu'on ne conclurait pas logiquement de toutes ces preuves sans l'affirmation de la divinité : car on mettrait dans la conclusion ce qui n'est pas dans les prémisses. Mais, étant supposée cette assertion de la divinité, chacune de ces preuves mène à la conclusion. Jésus-Christ affirme qu'il est Fils de Dieu et Dieu comme son Père : or il se montre si parfait honnête homme que nous devons croire à sa parole, première preuve basée sur ses qualités ; de plus, il se montre, par la vertu et la doctrine, supérieur à l'humanité toute entière, supérieur à tous les plus grands hommes : nous devons d'autant plus le croire que la force de son témoignage s'augmente de toute cette grandeur du témoin, et cette grandeur même est un indice, non concluant par lui-même, mais rendant très vraisemblable et moralement certaine son affirmation qu'il est Dieu, deuxième et troisième preuves, tirées de la perfection surhumaine de Notre-Seigneur et de son enseignement ; enfin ses œuvres certainement divines, ses miracles, ajoutent à son témoignage déjà certain, aux indices tirés de sa grandeur surhumaine, le témoignage de Dieu lui-même, dont nul ne saurait contester la valeur, quatrième preuve tirée des miracles.

Une troisième catégorie de preuves, ce sont celles qui se tirent des évènements qui ont eu leur principe dans la prédication de Notre-Seigneur : changement du monde, établissement et perpétuité de l'Eglise, etc.

De ces trois catégories, Mgr Bougaud laisse de côté la première entièrement : il ne s'adresse pas aux sectateurs de la Loi ancienne. Il ne prend que très peu de la troisième ; il ne suppose pas sans doute ses lecteurs familiarisés avec l'histoire. Il touche à peu près à toutes les preuves de la seconde catégorie ; mais il le fait pour chacune à un point de vue particulier. Il y relève, d'une manière fort ingénieuse, un côté intéressant qui pique la curiosité. Il en fait le point de départ d'une discussion, je devrais dire d'une allocution vive, chaude, véhémente, où l'éclat et le mouvement du style remplacent la forme et suppléent la force du raisonnement. Il se sert volontiers des témoignages et des aveux des hétérodoxes, protestants et rationalistes. Cette arme est bonne, mais dangereuse ; il faut ne l'employer qu'avec prudence.

Les deux premiers chapitres dessinent la physionomie de Notre-Seigneur et concluent qu'il est plus qu'un homme. Au chapitre troisième, il est question des miracles, et ce que fait ressortir Mgr Bougaud, ce n'est pas qu'il ait fait des miracles pour prouver sa mission divine et sa divinité : cela c'était l'ancienne méthode ; mais qu'ayant le pouvoir de faire des miracles, il en ait si peu fait, par un sentiment de délicatesse à l'égard de l'homme, pour ménager sa liberté et sa raison : « Le sentiment d'être dans la main d'un divin Maître est salutaire et ennoblissant, mais l'action imminente d'une force accablante opprime la liberté et la raison. Si le Christ avait usé sans réserve du pouvoir surnaturel, comme ses compatriotes semblaient l'attendre de lui, et comme ils semblaient autorisés à l'attendre de lui par les anciennes prophéties qui représentaient le Messie gouvernant les nations avec une verge de fer et les brisant comme le vase du potier, nous n'imaginons pas qu'aucune rédemption eût pu être accomplie parmi les hommes. Le pouvoir surnaturel eût rendu vaines, au lieu de les seconder, la sagesse et la bonté qui l'exerçaient ; il eût enchaîné et glacé les facultés de ceux sur lesquels il l'exerçait. Le Christ évita soigneusement cet effet. « Il s'imposa une extrême réserve dans l'usage de son pouvoir surnaturel. » Ce passage tout entier est pris d'un auteur protestant. Celui-ci explique davantage sa pensée en disant qu'il n'usait pas de son pouvoir pour se défendre ; à quoi Mgr Bougaud ajoute qu'il ne s'en servait que pour faire du bien aux autres. Comment cela prouve, Mgr Bougaud ne le dit pas ; mais il y a là pour le moins la preuve d'une grande bonté d'âme. La vraie preuve du miracle est absente ; elle est remplacée par une considération à la fois ingénieuse et engageante, capable de toucher le cœur et de l'attirer vers notre aimable Sauveur. Cela suffit. Peu importe la nature du motif de crédibilité quand il conduit l'homme à la foi. Mais nous ne conseillerions pas la lecture de ces pages à des esprits mathématiques qui chercheraient trop la preuve probante. Nous devons, au surplus, faire remarquer que cette preuve de Mgr Bougaud, prise trop à la lettre, donnerait à entendre deux choses qui ne sont pas fort exactes. La première,

c'est que Notre-Seigneur n'aurait fait que peu de miracles. Il est évident qu'il pouvait faire plus de miracles qu'il n'en a fait ; il pouvait n'agir qu'à coup de miracles, à la façon des prestidigitateurs qui ont sans cesse un nouveau tour à jouer pour l'amusement des spectateurs. Il ne l'a pas fait ; cela suffit à la preuve, si preuve il y a. La seconde, c'est que le miracle ou le grand nombre de miracles entrainerait nécessairement l'assentiment et nuirait à la liberté morale. Il est certain que le miracle, et un seul miracle, est une telle preuve de l'action divine que nulle raison ne peut l'infirmer, nulle intelligence la rejeter ou la trouver insuffisante. Mais il n'est pas moins certain par l'expérience et par l'étude théologique de ce qu'est l'acte de foi que les hommes en face du miracle, si éclatant qu'il soit, en face même d'une foule de miracles incontestables, restent parfaitement libres de croire ou de ne pas croire. Voilà des notions qu'il ne faut pas perdre de vue pour ne pas se laisser égarer.

Nous aurions à faire des remarques semblables sur les chapitres suivants où Mgr Bougaud prouve la divinité de Notre-Seigneur par sa sainteté, par son affirmation qu'il est le Fils de Dieu, par l'amour qu'il exige de ses disciples, par la haine dont il prophétise qu'il sera l'objet, par l'impossibilité de rejeter ces affirmations et celles de ses apôtres, ainsi que le renouvellement et la transformation du monde.

E. — **Histoire de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ** par le P. de Ligny S. J.

I. Après avoir mis en regard de la Vie de Notre-Seigneur par M. Fouard celle qui fait le second volume du « Christianisme et les temps présents » de Mgr Bougaud, nous rapprocherons de l'une et de l'autre celle du P. de Ligny. Ce qui nous en a suggéré l'idée, c'est ce mot de M. Fouard dans l'avant-propos de sa seconde édition : « Quelques personnes ont regretté de ne point trouver dans ce livre, comme dans celui du P. de Ligny, les discours du Sauveur cités intégralement et paraphrasés. Nous avions d'abord suivi ce modèle, mais de sages conseils nous ont fait reconnaître qu'il était impossible d'unir dans un même ouvrage la narration des faits aux commentaires. » En quelques mots, nous avons l'idée exacte de l'un et l'autre écrivains. Tandis que M. Fouard se contente de raconter, sacrifiant tout ce qui serait commentaire ou paraphrase du texte, sacrifiant même du texte ce qui nuirait à la marche de la narration, le P. de Ligny au contraire s'attache à reproduire intégralement tous les textes qui entrent dans la concordance des quatre évangélistes telle qu'il l'a suivie. Aux textes il ajoute des commentaires et des paraphrases qui expliquent non-seulement le sens du texte, mais encore les choses elles-mêmes, c'est-à dire les dogmes, les vérités morales exprimées ou supposées dans le texte. Ce qui n'appartient qu'à la liaison des idées et au sens littéral des expressions est fondu dans le texte, lequel en est soigneusement distingué par des guillemets et fidèlement traduit. Les autres explications sont à part. Si elles ne font que développer le contenu du texte, elles sont à la suite, dans le corps de la page. Si elles ont pour objet des vérités théologiques qu'il est bon de connaître pour avoir la connaissance complète de la matière, sans toutefois découler du texte, elles sont mises en note au bas de la page. Il n'y a d'ailleurs aucune mise en scène comme dans les Vies récentes de Notre-Seigneur ; les travaux allemands n'avaient pas encore ouvert cette voie. Les paraphrases revêtent la forme didactique ; elles sont moins agréables à lire que si elles étaient fondues dans le récit ; mais elles sont fort instructives et, dans leur brièveté, renferment une riche moisson de saine et forte théologie.

II. Le P. de Ligny ayant lui-même exprimé son dessein, nous n'avons pas à le chercher. De sa préface, il résulte qu'il a voulu donner une concordance des quatre Evangiles avec des observations pouvant servir à l'éclaircissement de quelques endroits obscurs. « Il y a joint quelques réflexions morales, celles qui se sont présentées comme d'elles-mêmes, et qui lui ont paru propres à exciter la piété ou à la diriger. On a tâché d'expliquer aussi plusieurs dogmes qui sont contenus dans l'Evangile. La nature de cet ouvrage demandait qu'on le fit brièvement : il fallait aussi le faire clairement : le lecteur jugera si l'on est venu à bout de réunir ces deux points. » Les deux points ont été effectivement réunis et d'une manière parfaite.

Il ne destine pas son travail aux « théologiens de profession, mais aux « personnes qui n'ont en « matière de religion que la mesure de connais- « sances que l'on puise ordinairement dans une « éducation chrétienne. Peut-être encore ne seront- « elles pas inutiles aux ecclésiastiques qui n'ont « pas pu faire une étude bien profonde de l'Ecri- « ture et de la théologie, ou à qui le temps et les « occupations ont fait oublier en partie ce qu'ils « en ont appris. » Il ajoute que « plusieurs de ces explications sont tournées en controverse contre les hérétiques ; » il accommodait ainsi son travail aux besoins du moment. La controverse a marché depuis la fin du siècle dernier : d'autres besoins se sont manifestés. L'étude de la sainte Ecriture a fait de grands progrès par suite du recours aux sources historiques parallèles et par suite des découvertes archéologiques. Venu plus tard, le P. de Ligny se serait mis au courant de la science et aurait donné satisfaction aux besoins nouveaux. Mais son histoire de la Vie de Notre-Seigneur reste excellente et très utile à lire principalement pour les âmes pieuses qui préfèrent l'édification à l'agrément et veulent surtout s'instruire de leur religion.

F. — Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa vie et ses enseignements
par M. l'abbé Fretté

I. Quel a été le but de M. l'abbé Fretté dans le travail qu'il s'est imposé de raconter, après tant d'autres, la vie de Notre-Seigneur ? Nous l'avons demandé à sa préface. Voici la réponse : « Autant que cela nous a été possible, nous avons fait revivre les diverses scènes de l'existence mortelle de Notre Rédempteur en les plaçant dans leur milieu véritable, et en les interprétant par les mœurs et les coutumes juives contemporaines de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous n'avons omis sciemment aucun détail capable d'éclairer le texte sacré. » Son but est donc uniquement de présenter la vie de Notre-Seigneur au point de vue de l'histoire et de suivre le plus exactement possible le sens littéral des évangiles.

La lecture du texte fait voir qu'à ce dessein général s'ajoute celui de réfuter au cours du récit les erreurs et les allégations fausses des rationalistes contemporains. Elle fait voir en outre que, dans le soin qu'il met à rapporter les données historiques et topographiques, l'auteur ne veut rien omettre. De là une foule de détails curieux dont plusieurs, n'ayant pas trait directement au texte, font l'effet de hors-d'œuvre. Quelques-uns cependant pourraient être mieux fondus avec les évangiles dont ils compléteraient ou tout au moins orneraient le récit. Mais on ne peut que savoir gré à M. Fretté d'avoir décrit d'une manière si complète les lieux, les usages légaux ou traditionnels, dont le souvenir est plus ou moins rappelé par les faits de la vie de Notre-Seigneur. Les questions historiques sont étudiées avec le même soin.

Dans les controverses de détail M. Fretté ne fait le plus souvent que rapporter les sentiments opposés sans chercher à gagner le lecteur à l'un ou à l'autre. Il professe que ces questions de détail sont peu importantes, comparées surtout aux vérités fondamentales contenues dans les évangiles. Mais il ne manque pas d'argumenter et de conclure quand il s'agit d'établir contre quelque écrivain rationaliste que le texte sacré est véridique et qu'il résiste victorieusement aux attaques.

A l'exposé littéral des faits évangéliques, M. Fretté ajoute, çà et là, quelques réflexions très sobres destinées à satisfaire la piété du lecteur. Il emprunte à cet effet d'excellents textes des Pères de l'Eglise à la *Catena aurea* de saint Thomas d'Aquin.

II. La marche suivie par M. Fretté est tout ce qu'il y a de plus simple. La Vie de Notre-Seigneur est divisée en trois parties : La Vie cachée, la Vie publique, la Passion. Dans chaque partie, autant de chapitres qu'il y a d'évènements ou d'enseignements, sans qu'aucun lien les rattache à un ordre général autre que l'ordre chronologique. Point de thèses, aucune préoccupation de démontrer, aucune de ces vues qui dominent l'ensemble des faits d'une période de la vie de Notre-Seigneur et qui, chez d'autres, nous le verrons, sont parfois trop personnelles, trop subjectives comme on dit à présent.

III. Bonne pour tous les lecteurs, intéressante surtout pour ceux qui aiment l'érudition, l'œuvre de M. Fretté ne convient exclusivement à aucune classe de personnes ; mais tous la liront avec édification. Le principal fruit qu'on en retirera sera de connaître plus exactement Notre-Seigneur, ses paroles, ses actes, la société, le temps, le pays au milieu desquels s'est déroulée la Vie humaine du Fils de Dieu.

G. — Jésus-Christ, Roi éternel
par Mgr Fava

Mgr Fava, évêque de Grenoble, s'est placé à un tout autre point de vue que M. Fretté. Le titre même de son remarquable ouvrage indique la pensée qui l'a constamment inspiré : faire ressortir la royauté éternelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu et Roi universel des siècles.

I. La royauté de Notre-Seigneur a son principe dans l'éternité. Aussi Mgr Fava commence-t-il par un exposé théologique de la doctrine sur le Verbe éternel de Dieu.

La préparation de son royaume commence avec le monde. Nous voyons le Messie successivement promis après la chute, annoncé au cours du monde ancien par les sacrifices, les figures, les prophéties, les traditions universelles, et par une série d'envoyés divins, apôtres des traditions primitives : Noé, Abraham, Joseph, Job, Moïse, Tobie, Daniel, les Septante, les Macchabées. Cette préparation explique l'attente universelle du monde à l'approche de l'avènement du Sauveur. Tel est l'objet du premier livre de l'ouvrage.

II. Le deuxième livre comprend la vie de Notre-Seigneur : sa vie cachée, sa vie publique divisée selon l'ordre chronologique en ses trois années, la grande semaine, sa vie souffrante, sa vie glorieuse.

III. Le Royaume de Notre-Seigneur ne fait que commencer avec sa mort et sa résurrection. C'est à partir de ce moment qu'il s'établit dans le monde, par la mission du Saint-Esprit, par les premières épreuves et les premiers travaux des apôtres, par la conversion de saint Paul, par la dispersion des apôtres à travers le monde entier, par les immenses travaux de saint Paul et ceux des autres apôtres.

IV. Une fois établi sur la terre, le Royaume de Jésus-Christ doit se défendre contre les attaques de l'erreur. Dans son quatrième livre, Mgr Fava raconte les combats successifs et les victoires de l'Eglise contre la Gnose, contre les persécuteurs, contre les grandes hérésies de Manès, d'Arius, de Nestorius, d'Eutichès, contre le Mahométisme, contre la fausse réforme, contre le philosophisme et la Révolution. Ce tableau court et complet se poursuit jusqu'aux luttes contemporaines contre

la franc-maçonnerie dont Mgr Fava est l'indomptable antagoniste.

V. Au cours de ces diverses expositions, le lutteur intrépide ne se fait pas défaut de nous montrer, dans les évènements d'autrefois et dans les paroles, actions et luttes de Notre-Seigneur, l'explication des combats actuels de l'Eglise. Ces vues d'actualité communiquent de la vie à son récit, qui est d'ailleurs bien conçu et bien conduit, quoique sans aucune recherche de style.

VI. C'est un grand mérite de cette étude sur Notre-Seigneur que d'embrasser sa triple existence, son existence dans l'éternité, son existence dans sa vie mortelle, son existence dans l'Eglise, et de prendre ainsi le sujet dans toute son ampleur. C'en est un autre de présenter au lecteur un des principaux caractères de Notre-Seigneur, sa Royauté, celui qui, plus que tout autre à l'heure actuelle, est en butte aux attaques de l'enfer et du monde. Il importe que les chrétiens de l'heure présente soient initiés à des luttes auxquelles ils ne peuvent éviter d'être mêlés et dont ils ont besoin de connaître l'importance et le caractère. Aussi conseillons-nous volontiers la lecture de l'ouvrage de Mgr Fava à tous les catholiques : aux militants pour soutenir leur ardeur, aux prudents pour leur faire comprendre la raison d'être, la profondeur, l'étendue, et la sublimité de ce mot de Notre-Seigneur : « Non veni pacem mittere, sed gladium. » Lutter pour la Royauté de Notre-Seigneur est l'œuvre nécessaire et grande par excellence.

LITURGIE

Q. — J'ai parcouru tout ce que l'*Ami* a publié sur l'usage payen, aujourd'hui général, de couvrir de fleurs et de couronnes le cercueil des adultes, et je n'ai trouvé nulle part l'indication de défenses portées par le Saint-Siège contre cet usage déplorable. Je croyais cependant que Rome, consultée, avait répondu par une prohibition. Me suis-je trompé ?... Si oui, je prie l'*Ami* de me le dire ; si non, je lui demande le texte de la défense pontificale. L'*Ami* pourrait-il me dire si en France des évêques ont prohibé dans leurs diocèses l'usage en question ?

R. — Vous n'avez pas pu trouver dans l'*Ami du Clergé* des prohibitions portées par le Saint-Siège relativement aux fleurs et aux couronnes sur les cercueils des adultes, parce que l'*Ami du Clergé* n'en a pas publié ; et il n'en a pas publié par la raison que ni le Saint-Siège ni la Sacrée Congrégation des Rites n'en ont porté.

Est-ce à dire que Rome approuve cet usage de placer des couronnes sur ces cercueils, dans les chars funèbres, d'en couvrir les tombeaux, d'en faire porter devant le cercueil, ou de chaque côté, ou même par derrière ? Assurément non. Cette coutume est absolument contraire à la pensée de l'Eglise comme à son esprit.

Quelle est la pensée de l'Eglise ? C'est de réserver ces couronnes de fleurs et les plantes odoriférantes aux enfants morts avant l'usage de la raison. Le rituel romain est formel :

« Cum igitur infans vel puer baptisatus defunctus fuerit ante usum rationis, induitur juxta ætatem, et imponitur ei corona de floribus, seu de herbis aromaticis et odoriferis... » (Ordo sepeliendi parvulos).

Or par là même que l'Eglise réserve les couronnes de fleurs aux enfants baptisés, elle les refuse implicitement aux adultes. Voilà la pensée de l'Eglise.

De plus, la raison pour laquelle l'Eglise les réserve aux enfants est une nouvelle preuve qu'on ne peut pas les accorder aux adultes. Quelle est cette raison ? c'est qu'elles sont le signe de l'intégrité de la chair et de la virginité :

« ... in signum integritatis carnis et virginitatis. » (Ordo sepeliendi parvulos).

Dès que vous accordez cet honneur à des adultes, vous enlevez à ces couronnes et à ces fleurs l'idée symbolique que l'Eglise y avait attachée.

On nous objectera peut-être que Barufaldi et Catalani dans leurs commentaires sur le Rituel romain approuvent l'usage établi en certains lieux de placer des couronnes sur le cercueil des vierges en signe d'intégrité de la chair et de virginité, et que Cavaliéri, qui du reste trouve cet usage sujet à bien des inconvénients, n'ose pas le condamner.

Nous répondons que ces auteurs, tout illustres qu'ils soient, doivent être absolument rejetés sur ce point, parce qu'ils sont en contradiction avec le Rituel, qui fait loi.

On nous objectera peut-être aussi que certains adultes peuvent avoir gardé leur virginité jusqu'à leur mort ; que la virginité est une qualité naturelle qui suit l'homme et que par conséquent on doit la présumer si l'on n'a pas des raisons contraires.

Nous répondons que la présomption ne suffit pas ; l'Eglise veut la certitude. Certes, si l'Eglise s'était contentée de la présomption, elle l'eût dit. Mais rien de semblable dans le Rituel. Elle accorde cet honneur aux seuls enfants baptisés. Et elle a bien fait, car comment s'assurer qu'un adulte a certainement gardé l'intégrité de la chair ? Quelques-uns peut-être le présument, mais d'autres pensent le contraire ; de là le scandale, des murmures, des moqueries qui déshonorent les saints rites. C'est aussi la pensée des *Ephémérides Liturgiques :*

« ... Neque valet præsumptio rei ; plerumque enim præsumptionis loco nonnisi scandalum, murmura, detractiones et risus accidunt, quæ sacros ritus dedecorant. » (Ephemerides Liturgicæ, 1888, p. 714).

Une autre raison qui doit nous détourner de cet abus, c'est qu'il a été introduit par la secte des francs-maçons qui nient le vrai Dieu, se moquent de la résurrection, veulent anéantir l'Eglise,

et rendent un culte au démon. N'est-ce pas une honte que des chrétiens suivent la pratique de ces sectaires ?

L'Académie liturgique de Rome examinait cette question, il y a quatre ou cinq ans. Les censeurs la déplorèrent d'une voix unanime, et l'Eminentissime président fut forcé de s'écrier : Malheureux ! nous avons perdu le sens du Christ :

« Heu nobis ! Sensum Christi amisimus ! »

Maintenant donc, la volonté de l'Eglise est parfaitement connue. On doit employer les couronnes de fleurs aux funérailles des enfants baptisés ; on doit les exclure des funérailles des adultes, lors même qu'on présumerait qu'ils ont conservé leur virginité jusqu'au moment de leur mort.

Y a-t-il eu d'autre défense de la part du Saint-Siège ? Nous n'en connaissons pas.

D'autres correspondants nous demandent ce que doit faire un curé en face de l'usage malheureux que l'Eglise réprouve si énergiquement. La solution est facile théoriquement ; on doit le condamner. Mais en pratique, la solution dépend de tant de circonstances qu'elle ne peut être appréciée d'une manière générale et absolue. Il est nécessaire de s'adresser à l'autorité ecclésiastique, qui seule peut juger de ce qu'il faut faire.

On nous demande également si nous connaissons des évêques de France qui aient prohibé dans leurs diocèses l'usage en question ?

Nous savons que l'Eminentissime cardinal Mermillod avait défendu dans son testament de se servir de couronnes pour ses funérailles, parce qu'il voulait qu'on observât les lois de l'Eglise. Nous ne connaissons pas d'autres défenses.

Q. — Dans une paroisse du diocèse de X..., malgré les prescriptions du Cérémonial des évêques et un grand nombres de décrets de la Congrégation des rites, pendant l'Avent et pendant le Carême, en dehors des dimanches *Gaudete* et *Lœtare*, on touche l'orgue pendant la messe basse de 11 heures fréquentée, tous les dimanches, par une foule considérable.

1° Peut-on toucher l'orgue à cette messe basse, célébrée *de tempore*, c'est-à-dire avec l'ornement violet ?

2° Peut-on le toucher quand le prêtre, qui dit cette messe basse de onze heures, est autorisé à dire la messe *de Beata* au lieu de la messe *de Tempore ?*

R. — Ad 1. On ne le peut pas. Cela est défendu par le Cérémonial des évêques, chapitre 28, n. 2, que nous avons publié récemment dans l'*Ami du Clergé*. Et le Cérémonial ne fait aucune distinction entre messe basse et messe chantée.

Ad 2. Nous pensons qu'on ne le peut pas non plus, parce que c'est une simple messe basse. S'il y avait solennité, peut-être le pourrait-on en vertu du décret du 14 avril 1753, n. 4.223, ad 4. Mais en l'état où est posée la question, nous ne le pensons pas.

CONGRÉGATIONS ROMAINES

S. C. du Saint-Office

Sur le culte de la Sainte-Face

Dubium I. Utrum approbari vel saltem permitti conveniat specialem cultum Vultui adorabili Divini Redemptoris, et ab illo consueto usque adhuc sancti Vultus imagini tributo diversum, a sacerdotibus a sancto Vultu (sainte Face) dictis, Turonibus institutis, maximopere propagatum per annales relativæ Archisodalitatis ?

Dubium II. Utrum ad propagandum stabiliendumve cultum, de quo in altero quæsito, Ecclesiam aut publicum oratorium dedicari, sodalitates ac etiam aliquam religiosam congregationem vel Institutum sub titulo sancti Vultus fundari conveniat ?

Eminentissimi ac Reverendissimi Domini Cardinales in rebus fidei et morum generales Inquisitores, re mature perpensa, respondendum mandarunt :

Ad Dubium I. Non expedire.

Ad Dubium II. Negative ; ad mentem.

Mens est : Sancta Sedes titulum adoptans *Sancti Vultus*, tum in Brevi diei 16 decembris 1884 speciales indulgentias sodalitati sub tali titulo Turonibus erectæ concedente, tum in Brevi diei 30 martii 1885 sodalitatem ad Archisodalitatis gradum elevante, favere minime intellexit, multoque minus sive directe, sive indirecte approbationem dare speciali distinctoque cultui adorabili Vultui Redemptoris tribuendo, eo modo quo a Presbyteris a *Vultu sancto* dictis speciatim proponitur atque propagatur.

Sancta Sedes unice venerationi favere intellexit, jam ab antiquis temporibus erga imaginem Vultus Divini Redemptoris aut ejusdem imaginis exemplaria habitæ ; ut in fidelium mentibus, ex veneratione contemplationeque prædictæ imaginis, passionum Christi magis in dies memoria succrescat, eorumque in cordibus dolor culparum, ardensque desiderium injuriis Divinæ Majestati illatis reparandi augeantur.

Sequenti vero feria V, facta de his Sanctissimo D. N. Leoni PP. XIII relatione in audientia R. P. D. assessori S. Officii impertita, eadem Sanctitas Sua Eminentissimorum Patrum resolutionem approbare dignata est.

REMARQUES

Par le décret que nous venons de rapporter, le Saint-Siège veut empêcher qu'on n'introduise un nouvel objet de culte. Il a toujours été opposé aux nouveautés de ce genre, comme on le voit par un *Monitum* publié par ordre de Pie IX, en date du 13 janvier 1875, transcrit par les *Ephemerides liturgicœ*, à la suite du décret concernant le culte de la Sainte-Face. Pie IX y ordonnait « d'avertir les écrivains qui exercent leur esprit à trouver des sujets qui sentent le neuf, et, sous couleur de piété, s'efforcent de répandre même au moyen des journaux des dévotions insolites, afin qu'ils abandonnent leur entreprise et qu'ils considèrent le danger qu'il y a d'entraîner les fidèles dans l'erreur, même au sujet des dogmes de la foi, et de donner aux ennemis de la religion l'occasion de décrier la pure doctrine et la vraie piété. »

Dans le cas présent, la nouveauté consistait à proposer comme objet spécial de culte la *Sainte-Face* de Notre-Seigneur ; non pas seulement l'image imprimée sur le voile de sainte Véronique, mais la Face même de Notre-Seigneur.

II. Cette nouvelle dévotion est prohibée, non pas comme mauvaise, mais comme n'étant pas expédiente : « Non expedire. »

L'humanité de Notre-Seigneur et chacune de ses parties sont dignes d'un culte de latrie à cause de l'union hypostatique du Verbe avec l'humanité et avec chacune de ses parties. C'est pour cette raison qu'on honore d'un culte de latrie le Sacré-Cœur de Notre-Seigneur. La Sainte-Face de Notre-Seigneur mériterait le même honneur. Mais on n'a jamais pratiqué ce culte dans l'Eglise ; le Saint-Siège ne juge pas expédient qu'il s'y établisse.

III. Mais il ne revient pas sur les approbations et faveurs accordées à la dévotion envers l'image de la Sainte-Face et à l'archiconfrérie de la Sainte-Face établie à Tours. Il recommande au contraire de nouveau l'antique dévotion envers cette sainte image et envers ses copies, « afin, dit le décret, que dans les âmes des fidèles, la vénération et la contemplation de cette image développe le souvenir des souffrances du Christ, et augmente dans leurs cœurs la douleur de leurs fautes et un ardent désir de réparer les injures faites à la divine Majesté. »

IV. Les prêtres de la Sainte-Face se sont soumis absolument à ce décret avec une parfaite obéissance et, comme le décret dit qu'il ne convient pas de fonder une congrégation religieuse ou un Institut sous le vocable de la Sainte-Face, ils ont modifié leur nom de *Prêtres de la Sainte-Face* en celui de *Prêtres de l'œuvre de la Sainte-Face*, qu'ils entendent dans le sens de « Prêtres chargés par l'autorité diocésaine de promouvoir *la dévotion rendue traditionnellement à l'image* de l'adorable Face du très saint Rédempteur, conformément aux paroles de l'avis de la suprême Congrégation du Saint-Office. » *(Annales de l'archiconfrérie de la Sainte-Face*, nº de décembre 1892, p. 215).

JURISPRUDENCE

CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

—

Q. — 1º Quelle est aujourd'hui la jurisprudence, au sujet de la propriété des presbytères ?

Le presbytère de X. n'a pas été vendu pendant la révolution ; l'envoi en possession n'a pas eu lieu très probablement. Il a été, il y a vingt ans, complètement reconstruit exclusivement aux frais de la fabrique. Alors le maire ne se permit pas d'appliquer contre le mur de clôture du presbytère et près de la porte de la cour le placard pour les affiches, il le fixa à quinze centimètres du mur. Ce placard a été réparé il y a deux ans, et le maire actuel l'a fixé contre le mur par des patte-fiches. Dernièrement, il y a ajouté une planche également fixée au mur.

Quel est le droit du curé ou de la fabrique ?

2º En 1876, dame X. faisait une donation à la fabrique chargeant ses héritiers de payer une rente de vingt-cinq francs. Aujourd'hui, les héritiers ne veulent plus payer, disant : Nous vous abandonnons le coin de terre, 11 ares, qui est hypothéqué. Malheureusement, c'est la seule garantie, insuffisante, et ne représentant pas, aujourd'hui, le capital.

L'un des héritiers prétend même qu'ils pourraient non seulement ne pas payer la rente mais encore ne pas tenir compte de l'inscription, disant qu'après la mort de la fondatrice ils auraient dû être appelés à reconnaître la donation et à y consentir.

Que doit faire la fabrique, pour sauvegarder ses intérêts, et que penser du dire du débiteur ?

3º En 1865, M. X. a fait donation à la fabrique d'une rente perpétuelle de 50 francs, à la condition que la fabrique lui concéderait l'emplacement dans l'église d'un banc, pour lui et sa famille, tant qu'elle existera. M. X. est mort. Son fils unique meurt également, en 1885, sans enfants, instituant sa femme légataire universelle. En 1887, la fabrique est rentrée dans son droit, a fait enlever le banc pour en établir deux autres à la place. Mais soit ignorance, soit négligence, le trésorier n'a pas réclamé la rente de 50 francs qui est perpétuelle, de sorte qu'elle n'a pas été payée depuis 1885. Mais cette rente n'a jamais eu d'autre garantie que l'honorabilité du donateur. Il n'y a pas eu d'inscription hypothécaire, et il n'y en a pas encore, mais la légataire possède les biens de son mari.

Je voudrais bien revendiquer cette rente, maintenant, sans charge. Comment dois-je m'y prendre ?

R. — Ad 1m. La jurisprudence en cette matière est toujours la même, c'est-à-dire qu'il n'y en a pas de parfaitement déterminée, en ce sens que les opinions sont très partagées. Le droit de propriété des communes fut reconnu par arrêt de la Cour de Poitiers, le 29 février 1835 ; de la Cour royale de Limoges du 3 mai 1836 ; de la Cour royale de Grenoble du 2 janvier 1836 ; et enfin, par un arrêt du Conseil d'Etat du 7 mars 1838.

Le droit de propriété des fabriques fut reconnu par des jurisconsultes distingués du barreau de Paris, MM. Berryer, Hennequin, Odilon-Barrot, Dupin, de Laborde, de Vatimesnil, Crémieux, Duvergier, etc. ; par arrêt de la Cour royale de Nancy du 18 mai 1827, par plusieurs tribunaux, et enfin par arrêt formel de la Cour de cassation du 6 décembre 1836.

Naturellement, le ministre de l'Intérieur embrassa l'opinion favorable aux communes, en dépit de la Cour de cassation, et il la maintient toujours. Par conséquent, si notre correspondant, pour revendiquer la propriété du presbytère, ne s'appuie que sur l'article 72 de la loi du 18 germinal an X, qui rendait aux curés et desservants les anciens presbytères non aliénés pendant la révolution, il court risque, ou, plutôt, il est sûr d'être évincé.

Mais il a mieux que cela ; il a le fait que ce presbytère primitif a disparu pour faire place à un presbytère nouveau complètement bâti aux frais de la fabrique. Or, les presbytères construits dans ces conditions sont exclusivement la propriété des fabriques. Tout au plus, la commune pourrait-elle exciper de ce qu'elle est propriétaire du terrain, pour inquiéter la fabrique auteur de la construction ; mais ce cas a été prévu et réglé par les lois.

En fait et en droit, tant que la commune n'a pas fait trancher la question qui résulte de sa qualité plus ou moins certaine de propriétaire du sol, l'immeuble appartient exclusivement à la fa-

brique. Les anciens maires l'ont reconnu, en plaçant les affiches à quinze centimètres du mur. Le maire nouveau refuse de le reconnaître et fait acte de propriété, en fixant les affiches sur le mur même. C'est à la fabrique et particulièrement au curé de repousser l'empiètement municipal. Quant à nous, nous n'hésiterions pas un seul instant à protester par toutes les voies de droit, et même par la voie de fait, au besoin, en arrachant nous-même le tableau des affiches, après avis réitéré au maire de l'endroit.

Ad 2m. Ce qu'il y a de plus clair dans la chose, c'est la mauvaise foi des héritiers. Si le legs a été reçu avec toutes les formalités prescrites par les lois et règlements, il ne sera pas difficile d'avoir raison des héritiers devant les tribunaux administratifs et civils. Mais, hélas! nous soupçonnons que tout cela s'est fait à l'amiable et de bonne foi : ce qui fait que les héritiers, pour se débarrasser, invoquent l'irrégularité du legs. L'un d'eux ne dit-il pas, en effet, qu'ils auraient dû être appelés à reconnaître la donation et à y consentir?

Cela est vrai, mais non dans la mesure et le sens qu'ils s'imaginent. Le fait du non consentement de leur part ne serait pas suffisant pour rendre un legs caduc ; ils doivent donner les raisons de leur non consentement et c'est le gouvernement qui les apprécie en pleine liberté et indépendance. Tantôt le gouvernement cède aux raisons des héritiers, mais le plus souvent il les déboute, parce qu'il ne tarde pas à s'apercevoir que leur opposition n'a pas de base raisonnable.

Si donc, dans l'espèce, comme nous sommes portés à le croire, les formalités pour l'acceptation du legs n'ont pas été remplies, il faut se hâter de les remplir, évitant bien d'oublier de demander, par acte extrajudiciaire, aux héritiers, leur consentement. Comment et par quels motifs le refuseraient-ils, puisqu'ils ont déjà plusieurs fois payé la rente, et qu'aujourd'hui même ils offrent, en place de la rente, le terrain sur lequel elle est hypothéquée?

Notre avis est donc qu'il faut tenir bon contre les héritiers ; et, si la fabrique n'est pas en règle au point de vue des formalités prescrites, qu'elle s'y mette. Il est toujours temps de bien faire. Si, par hasard, les héritiers suspendaient le paiement de la rente, tel qu'ils l'ont effectué jusqu'à ce jour, il ne faudrait pas hésiter à les poursuivre en justice.

Ad 3m. Si la donation a été faite par acte authentique, c'est-à-dire par devant notaire, si elle a été acceptée par la fabrique avec toutes les formalités requises, il ne sera pas difficile de la faire régulariser. La légataire universelle se rendra vraisemblablement à la raison et aux convenances; mais, au besoin, les tribunaux sauront l'y contraindre. Si les formalités n'ont pas été remplies à l'époque voulue, on peut suppléer à cette lacune en agissant tout de suite dans ce sens. Mais s'il n'existe pas d'acte de donation, il ne reste absolument qu'une chose à faire, c'est de s'en remettre au bon vouloir de l'héritière.

Q. — Un trésorier non réélu à Quasimodo 1891, n'étant même plus membre du bureau depuis 1892, peut-il s'autoriser de ce que la fabrique est, dit-il, illégalement constituée (par suite d'élections triennales, faites, il y a plusieurs années, sans autorisation, en dehors de Quasimodo) [1], pour refuser de remettre à son successeur les registres, titres de rente, sommes appartenant à cet établissement et l'empêcher de fournir aux frais du culte et de payer les fonctionnaires?

Si la fabrique, malgré sa situation illégale, poursuivait en justice cet ancien trésorier, perdrait-elle son procès?

Conformément à l'avis de l'*Ami du Clergé*, cet ancien trésorier non réélu à Quasimodo 1891 a continué à exercer ses fonctions de trésorier jusqu'au 30 décembre 1891. A la fin de décembre 1891, je lui demandai certains renseignements au sujet de l'actif et du passif de la fabrique, pour remplir un questionnaire envoyé par l'évêché.

Voici la réponse que j'obtins :

« Le soussigné répète à M. N. que, n'ayant pas été convoqué (il a voulu dire par *écrit*, convocation ayant été faite au prône huit jours avant la réunion), à la dernière réunion (c'est-à-dire le premier dimanche de juillet 1891), pour l'acceptation du legs de M. X..., il se considère comme n'étant ni trésorier, ni membre, et n'attend que la nomination régulière de son successeur pour lui remettre son service. »

(Remarquez qu'à cette dernière réunion il n'y a pas eu acceptation de legs, celle-ci ayant eu lieu à Quasimodo précédent où le Monsieur se trouvait présent, mais bien nomination d'un trésorier successeur, cette nomination n'ayant pu être faite le dimanche après Pâques).

Le Conseil de fabrique à qui fut transmise cette réponse écrite, la considéra à son tour comme une démission et, au dimanche de Quasimodo 1892, procéda au remplacement de cet homme comme fabricien. Mais aujourd'hui ce Monsieur affirme n'avoir eu nullement l'intention de donner sa démission par ces lignes, et n'avoir chargé aucune personne de la communiquer au Conseil. Le Conseil avait-il le droit de lui donner un successeur comme fabricien? Doit-il prier la personne nommée à sa place de démissionner? ce qu'elle fera volontiers.

Telle est la situation embrouillée dans laquelle se trouve la fabrique. Je prie l'*Ami du Clergé* de vouloir bien nous donner son avis, pour nous aider à sortir de cet embarras. Essayer de la persuasion ou de l'intimidation est peine inutile, étant connu le caractère de ce Monsieur, ex-maître d'école. Cet individu est coutumier de pareils faits. Et l'autorité municipale, par trois fois, s'est vue dans la nécessité de l'obliger, même par justice de paix, à rendre des choses appartenant à la mairie ou à l'école et qu'il avait emportées chez lui.

Dans le cas d'un renouvellement intégral du Conseil, pourrait-on présenter les anciens membres à l'autorité diocésaine, pour les faire réélir? Tous ces fabriciens sont pour moi.

R. — Voilà ce que c'est que d'administrer en dehors de toutes lois et de tous règlements : on patauge dans le gâchis, jusqu'au jour où un fabricien moins honnête lève l'étendard de la révolte, s'empare de la caisse de l'établissement, de ses valeurs et papiers divers, et brave l'administration tout entière.

Puisque notre correspondant reconnaît que les élections ont été illégalement faites, pourquoi ne s'est-il pas employé immédiatement à régulariser la situation en recourant à l'évêque s'il s'agissait

[1] Ce trésorier a même été le rédacteur d'une délibération dans une réunion où les élections de fabriciens ont été mal faites.